

24 sep 2010 -11:39

Appartient à [Conseil des ministres du 24 septembre 2010](#)

Budget économique 2011

Communication des chiffres du budget économique 2011

Communication des chiffres du budget économique 2011

Le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2011, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN).

Au second semestre 2009, l'économie belge a renoué avec des chiffres de croissance trimestrielle positifs. Au premier trimestre 2010, la reprise économique a toutefois été affectée par le repli de l'activité dans le secteur de la construction suite aux conditions climatiques rigoureuses. La forte croissance du PIB au deuxième trimestre 2010 (0,9%) est en partie due à un mouvement de rattrapage. Au second semestre, la croissance du PIB retomberait à 0,3% en moyenne sur base trimestrielle, dans le sillage de la conjoncture internationale. En 2011, la croissance des exportations devrait de nouveau s'accélérer, ce qui porterait la croissance trimestrielle moyenne du PIB à 0,5% au second semestre. Sur base annuelle, la croissance du PIB atteindrait 1,8% en 2010 et 1,7% en 2011.

Au final, la récession a eu un impact plus limité que prévu sur l'emploi intérieur (moyenne annuelle, en nombre de personnes). Le recul temporaire marqué de la productivité horaire du travail et de la durée du travail, suite notamment à la mise en place du système de chômage temporaire, a fait office de tampon. En conséquence, la diminution nette de l'emploi s'est limitée à 17 500 personnes en 2009. La productivité et la durée du travail devraient entamer un mouvement de rattrapage cette année, lequel se prolongerait l'année prochaine. Ce mouvement de rattrapage intervenant dans un contexte de reprise économique modérée, il n'engendrerait la création nette que de 10 100 emplois en 2010 et 4 700 en 2011. Compte tenu de l'évolution de la population active, le nombre de chômeurs (en ce compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi) augmenterait de 12 500 unités cette année et de plus de 25 000 unités l'an prochain. Par conséquent, le taux de chômage harmonisé (définition Eurostat) grimperait de 7% en 2008 à 9% en 2011.

L'inflation, mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation, s'établirait à 2,1% en 2010 et à 2% en 2011. Quant à l'indice santé, il progresserait respectivement de 1,6% en 2010 et 1,9% en 2011. Selon les prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot (114,97) serait dépassé en septembre 2011.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe